

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	7 ^{ème} séance
<u>Séance du 18 décembre 2020</u>	

Date de convocation :

Le 10 décembre 2020

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 18 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 00 minutes, s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, le 1^{er} vice-président, Monsieur Ary CHALUS, étant excusé et le 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant en visioconférence jusqu'à l'affaire n°10.

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 29 (dont 13 en visioconférence*)

Votants : 36 (dont 7 procurations)

- Dont pour : 36

- Dont contre : 0

- Dont abstention : 0

Etaient présents : 29 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)* *jusqu'à l'affaire n°10* - M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)*- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)* - Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO* - Mme Laisely PARAT-EDOM - M. William SURDIN* - M. Jean-Luc CELIGNY - Mme Lyliane PIQUION - M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Maric-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE'

Délibération n°2020.12.07/101

**Réactualisation
du plan de financement
suite à la prospection de nouvelles
subventions pour la construction
et l'équipement d'une pépinière
d'entreprises innovantes
en agro-transformation
(pôle de production agro-alimentaire)
de « l'Agropark Caraïbes Excellence »**

Rapporteur

M. Jean-Luc CELIGNY

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 04 JAN. 2021

- Publication ou notification,

le : 05 JAN. 2021

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO

Autres membres du bureau : M. Georges DAUBIN à Mme Murielle JABES

Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDET

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT à Mme Murielle JABES

Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Fred EUSTACHE à Mme Lyliane PIQUION

Mme Jacqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

Nombre de conseillers absents excusés : 10

Vice-président : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS-
Mme Johanne DAHOMAS- Mme Maddly GARGAR *jusqu'à l'affaire n°4*- M. Fabert
MICHEL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH *jusqu'à l'affaire n°5*-
M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA *jusqu'à l'affaire n°8*

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autre conseiller communautaire : M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la commande publique applicable aux marchés lancés à compter du 1^{er} avril 2019, en particulier ses articles R2162-22 et R2162-24 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DICTAJ/BRA du 10 mai 2013 modifié, portant création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération 16-007 du conseil d'administration de l'EPF de Guadeloupe du 23 mars 2016 autorisant l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n°99 pour le compte de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2018.07.03/550 du conseil communautaire en date du 13 juillet 2018 portant sur l'aménagement de « l'Agropark Caraïbes Excellence » et l'approbation de son plan de financement ;
- VU** la délibération n°2019.01.02/622 du conseil communautaire du 27 février 2019 modifiant la délibération n°2018.07.03/549 du 13 juillet 2018 approuvant l'acquisition de la parcelle AD n°99 sise à « Perrin » aux Abymes sur laquelle sera implantée « l'Agropark Caraïbes Excellence » ;
- VU** la délibération n°2019.02.01/623 du conseil communautaire du 27 février 2019 relative à l'aménagement et portant approbation du plan de financement de « l'Agropark Caraïbes Excellence » (Modification) ;
- VU** la délibération n°2019.04.03/648 du conseil communautaire du 15 avril 2019 relative à la réactualisation du plan de financement global de « l'Agropark Caraïbes Excellence » ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant que le classement des tranches de travaux de l'opération de l'Agropark Caraïbes Excellence ne correspond pas à un ordre chronologique et que ces opérations peuvent être menées de façon indépendante ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement global de « L'Agropark Caraïbes Excellence » pour un coût d'objectif de 17.482.522 € décliné comme suit :

Postes de dépenses	Financement au 15/04/19	Nouveau plan de financement
Tranche 1 : Aménagement général du parc	5.476.522 €	5.476.522 €
Tranche 2 : Aménagement du pôle commercial	3.127.000 €	3.127.000 €
Tranche 3 : Aménagement du pôle de production d'agro-transformation	8.879.000 €	8.879.000 €
DEPENSES TOTALES	17.482.522 €	17.482.522 €

Postes de recettes	Financement au 15/04/19	Nouveau plan de financement
Apport en fonds propres CAP Excellence (Après déduction FCTVA)	3.450.717 €	3.594.778 €
CAP Excellence FCTVA - Tranche 1	534.189 €	492.340 €
CAP Excellence FCTVA - Tranche 2	1.042.616 €	382.054 €
CAP Excellence FCTVA - Tranche 3		1.167.210 €
Partenariats privés	927.000 €	927.000 €
FEDER	4.900.000 €	4.900.000 €
ETAT - Contrat de convergence	2.000.000 €	2.000.000 €
Région Guadeloupe	1.300.000 €	700.000 €
Département	300.000 €	300.000 €
Ventes parcelles	2.928.000 €	2.928.000 €
Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)	100.000 €	91.140 €
RECETTES TOTALES	17.482.522 €	17.482.522 €

A titre indicatif, la part de CAP Excellence avant déduction du FCTVA est de 5.027.522 € dans le plan de financement du 15/4/2019 et de 5.636.382 € dans le nouveau plan de financement.

ARTICLE 2 : D'approuver la mise à jour du plan de financement de la Tranche 3 : Construction et équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes en agro-transformation (pôle de production agro-alimentaire locale) de l'Agropark Caraïbes Excellence comme suit :

POSTES DE DEPENSES		POSTES DE RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	495.000 €	CAP Excellence	887.860 €
Construction du bâtiment	5.449.580 €	FEDER	4.900.000 €
Equipement du bâtiment	1.400.000 €	ETAT - CCT	2.000.000 €
Rémunération du mandataire	161.700 €	Conseil départemental	300.000 €
Foncier viabilisé	1.158.795 €	Conseil régional	700.000 €
Etude de faisabilité	113.925 €	Banque des Territoires	91.140 €
Frais divers	100.000 €		
TOTAL	8.879.000 €	TOTAL	8.879.000 €

ARTICLE 3- D'acter la participation du Conseil départemental au financement de l'Agropark par une subvention de 300.000 € par une convention notifiée en date du 8 décembre 2020.

ARTICLE 4- D'acter l'intention de participation du Conseil régional pour un montant de 700.000€ conformément au courrier du 7 Octobre 2020.

ARTICLE 5- D'acter la demande de financement au FEDER au titre du PO 2014-2020 pour un montant de 4.900.000€.

ARTICLE 6- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer les conventions de financement afférentes à cette opération.

ARTICLE 7- Que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019.04.03/647 du conseil communautaire du 15 avril 2019 portant modification du plan de financement de l'opération.

ARTICLE 8- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 9- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 04 JAN. 2021

Le président

 
Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 04 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 05 JAN. 2021

ccuse de reception - ministere de linterieur

71-200018653-20201218-20201207101-DE

ccusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 04/01/2021

affichage : 04/01/2021